



Le covid s'attaque aussi aux augmentations de salaire

Tout avait pourtant bien commencé : une augmentation de +1,75 % de la Rémunération Moyenne par Personnel en Place.

C'est-à-dire une enveloppe de 5,6 M€ destinée aux mesures au choix, et d'1,5 M€ aux primes ponctuelles : plus de 10 ans qu'une telle augmentation n'était pas proposée à France Télévisions.

Mais ça c'était quelques jours avant le confinement. Depuis le covid est passé par là...

Hier la direction a donc fait **ses nouvelles propositions** aux organisations syndicales représentatives. Elle **maintient son enveloppe d'augmentations de +1,75 % mais souhaite la réaffecter autrement**. Elle propose de ponctionner 2 M€ de l'enveloppe des mesures au choix et d'1 M€ des primes ponctuelles, soit 3 M€ pour l'attribution d'une « prime covid ».

Cette « prime covid » d'environ 520 € en moyenne est **destinée à l'ensemble des 6000 personnes qui ont travaillé sur sites pendant la crise, qui ont télétravaillé, ou qui étaient « en disponibilité »**. Elle est défiscalisable pour les collaborateurs dont le revenu mensuel n'excède pas trois fois

le SMIC, soit 45 % des collaborateurs. La direction a évoqué « **une différenciation** » sur le montant forfaitaire entre celles et ceux qui étaient en télétravail et celles et ceux sur sites.

FO regrette qu'une prime remplace une augmentation de salaire d'autant que l'accord du 9 mai 2019 **prévoit déjà l'obligation pour la direction du versement d'une prime d'intéressement**. Nous rappelons que cette prime d'intéressement a été obtenue par FO pour tous les personnels, sans distinction, pour les années 2020, 2021 et 2022.

La direction a répondu qu'il s'agissait d'un accord triennal et que **cette prime d'intéressement serait négociée prochainement avec des versements sur 2021 et 2022**.

FO a également regretté que l'enveloppe « primes aux mérites » soit abaissée à hauteur de 500.000 € et pour tout le périmètre de l'entreprise : une peau de chagrin au regard des efforts effectués par certains services.

Prochaine réunion concernant les augmentations de salaire, ce mercredi.

Paris, le 19 juin 2020